



**Question orale de Mme Nicole Bomele, Députée bruxelloise DÉFI, à Mme Barbara TRACHTE, Ministre-Présidente en charge de la Promotion de la Santé, des Familles, du Budget et de la Fonction publique.**

**Concerne** : Dépistage du cancer du col de l'utérus

Madame la Ministre,

Chaque année, le cancer du col de l'utérus concerne plus de 640 nouveaux cas annuels ainsi que plus de 200 décès par an. On considère que près de 90 % d'entre eux pourraient être évités grâce à un dépistage régulier. Comme le cancer colorectal, il prend son temps pour se développer. Par ailleurs, ce cancer tue 30 % des femmes chez qui il a été diagnostiqué tardivement. En Flandre, où il existe un dépistage organisé, la couverture dépasse les 60 %. A Bruxelles et en Wallonie, seulement 40 % des femmes se soumettent au dépistage, le «Pap-test». Il s'agit d'un frottis de cellules du col pour rechercher d'éventuelles cellules précancéreuses. 40 % des femmes qui développent un cancer du col ont entre 35 et 54 ans. La majorité d'entre elles ont probablement été en contact avec des papillomavirus humains (HPV) à un âge beaucoup plus jeune. C'est pourquoi la communauté scientifique recommande la vaccination des adolescents contre le virus HPV. La vaccination qui assure une protection contre 70 % des souches de papillomavirus ne dispense pas les femmes de se faire dépister tous les 3 ans.

Le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus a été spécifiquement transféré à la Wallonie et à la COCOF par le décret spécial du 3 avril 2014. Il est triste de constater que les pratiques flamandes en matière de dépistage et de prévention sont bien plus poussées que du côté francophone.

Vous ayant interrogé l'année dernière sur le sujet, Madame la Ministre, voici mes questions :

- Conformément aux directives internationales, la plupart des États membres de l'Union européenne sont passés, ou sont en train de passer, du dépistage cytologique au dépistage virologique du cancer du col de l'utérus par test HPV. Actuellement, en Belgique, on procède encore au premier type de dépistage par un frottis. Est-ce que le groupe de travail interministériel de prévention a-t-il pu avancer sur le sujet ? Vous me disiez l'année passée que le passage au dépistage virologique était prioritaire. Où en est-on aujourd'hui ? A-t-on pu procéder à un appel d'offres afin de déterminer les choix du test et du laboratoire ?
- ~~La nomenclature de l'INAMI prévoit le remboursement du frottis tous les trois ans. Y a-t-il des exceptions, permettant un remboursement plus fréquent ?~~
- Enfin, en 2021 et 2022, la Cocof soutenait la campagne de sensibilisation sur le dépistage du cancer du col de l'utérus menée par O'YES. Le grand public a pu être sensibilisé de plusieurs manières,



notamment via des affiches dans les transports en commun et salles d'attente des professionnels de la santé, ainsi que par des informations diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site [www. depistagecoluterus.be](http://www.depistagecoluterus.be). Qu'en est-il pour 2023 ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Nicole BOMELE  
Le 30 janvier 2023